

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 1^{er} AVRIL 2016



Présents : Monsieur Desmarest, Maire
Messieurs Lecat, Breffel, Littière, Berte, Halleur, Braule.
Mesdames Ferro, Gardinier, Perdrieau.

Absent : Madame Derenty

Absents excusés: Madame Berton ; Monsieur Six

Absents excusés et représentés : Madame Commun ; Monsieur Chevalier

Secrétaire : Monsieur Six.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : excédent de 30 974.44 €uros

Section d'investissement : excédent de 60 702.88 €uros

Excédent global : 91 677.32 €uros

Voté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA M49 (Budget de l'Assainissement)

Section d'investissement : excédent de 15 772.38 €

Section d'exploitation : excédent de 1 306.09 €uros

Excédent global : 17 078.47 €uros

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : 544 949.13 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 137 949.56 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA M49

Section d'exploitation : 98 049.94 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 109 870.27 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

Les comptes de gestion du receveur pour l'année 2015, pour le budget de la commune et le budget de l'assainissement, présentent des résultats identiques aux comptes administratifs communaux et sont votés à l'unanimité.

TAUX DES TROIS TAXES : identiques à 2015

Commune Taxe d'habitation : 3.58 % - Foncier bâti : 12.50 % - Foncier non bâti : 47.30 %

C. C. Attichy Taxe d'habitation : 3.20 % - Foncier bâti : 05.50 % - Foncier non bâti : 16.26 %

Voté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide de prendre sur l'excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 30 000 €uros afin de l'affecter au compte 1068.

REGLEMENT HONORAIRES MAITRE BOUZIDI

Règlement à Maître BOUZIDI, de ses honoraires.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX

Bénéfice automatique auprès du Maire et de ses adjoints des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT.

RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS – M49

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Monsieur Le Maire, décide à l'unanimité de ne pas appliquer ce mécanisme comptable pour la Commune de Rethondes (Service Assainissement pour l'année 2016).

COMPAGNIE D'ARC – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'achat de cibles pour le championnat Régional de Campagne.

RESILIATION ADTO

Le Conseil Municipal décide de résilier notre adhésion auprès de l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise).

LOYERS LE GRAND MARECHAL

Le loyer ainsi que la location de la licence IV sont définies comme suit : les 4 premiers mois seront gratuits, les 8 mois suivants 500 € puis 750 €.

ADICO – SITE INTERNET

La Commune va se doter d'un nouveau site internet

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le Conseil Municipal décide de mettre en place l'entretien professionnel (remplaçant la notation).

EMPRISE RESERVEE N° 6

Le projet d'acquérir l'Emprise Réservée n° 6 est en cours.

REMBOURSEMENT FRAIS – MONSIEUR HALLEUR CHRISTIAN

Ouï les explications de Monsieur Le Maire, il est décidé, à l'unanimité de rembourser les frais (sur justificatifs) engagés pour la bibliothèque à Monsieur Halleur.

CONTRAT – MADAME ELODIE COULON

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décide de renouveler le contrat de Madame Elodie COULON.

REFECTION TOITURE POSTE DE TRANSFORMATEUR RUE DE LA TERRE GALICE

L'Entreprise CAVAZZA va réparer la toiture pour la somme de 714 € TTC

COMPTEURS LINKY

L'ERDF nous présente les nouveaux compteurs LINKY qui équiperont toutes les habitations d'ici 2020.

BUDGET DE LA BIBLIOTHEQUE

Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque.

Budget annuel d'un montant de 500 € voté à l'unanimité et équipement de la bibliothèque d'un Pack Office.

REFECTION DU PONT DE RETHONDES

Dans les prochaines semaines, suite à un courrier reçu de l'UTD de Lassigny, un revêtement de surface va être fait sur le Pont de Rethondes .

PLUi DE L'ARC

Dans le cadre de leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'Agglomération de la Région de Compiègne soumet son Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Fait à Rethondes, le 02 avril 2016
Le Maire,